

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 27

OBJET :

PROGRAMME
« PETITES VILLES DE
DEMAIN »

L'an deux mil vingt,

le : **Lundi 16 novembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSSIN, Mme Charlene RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET, M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Jean-Luc PAULHE et M. Mickaël MESNIL.

Madame Nicole GONDOUIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le 1^{er} octobre dernier, la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Madame Jacqueline GOURAULT, a lancé officiellement le programme « Petites villes de demain ».

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires qui pilote ce programme précise que « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Ce programme sera doté de 3 milliards d'euros dont 250 millions d'euros de soutien en ingénierie, sur 6 ans, soit la durée du mandat municipal, afin de financer des projets locaux sur les sujets de l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

L'offre de services du programme rassemble les outils et expertises apportés par l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux et départementaux, en soutien des projets de territoire conçus et portés par les communes et les intercommunalités.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 18 NOV. 2020

Publié

le : 18 NOV. 2020

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75 %), et l'apport d'expertises ;
- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme est guidé par 5 objectifs :

- partir des territoires et de leur projet : l'Etat viendra soutenir les actions des acteurs locaux et non créer un nouveau projet ;
- apporter une réponse sur mesure : ce plan vise à apporter une réponse au problème rencontré par chaque territoire ;
- mobiliser davantage de moyens et recherche des formes nouvelles d'intervention : ce programme doit permettre de coordonner les moyens existants et les mettre à disposition de la commune ;
- combiner approche nationale et locale : Petites villes de demain vient en appui de l'action déjà mise en place dans les territoires ;
- se donner du temps : le plan se donne 6 ans, soit tout le mandat municipal, pour agir.

Véritable outil pour préparer et développer les projets sur le territoire et plus particulièrement sur la Ville de L'Aigle, ce programme nécessite la signature d'une convention entre la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et la ville pour engager la démarche et déposer un dossier de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à :

- ***ENGAGER la Ville de L'Aigle dans le programme « Petites villes de demain » ;***
- ***RÉPONDRE à l'Appel à Manifestation d'Intérêt conjointement avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE